

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Septembre à 20 heures 30

Le 25 Septembre 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Mme l'adjointe Nicole DESMOTTES ;

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 19 Septembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 19 Septembre 2023.



La séance est ouverte à 21h29 par Nicole Desmottes.

Nombre de membres en exercice : 47

Soit un nombre de 35 conseillers présents et 9 pouvoirs.

Un quorum de 24 atteint pour 35 conseillers présents.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIÈR Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			

BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge		<input checked="" type="checkbox"/>		Sabrina LABROUSSE
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Départ de Mme MOREL après la délibération n° 33

Départ de Mme LEVERRIER après la délibération n° 37

Décisions du Maire :

En application des dispositions de l'article L. 21222-22 du Code Général des Collectivité Territoriale, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

AOUT 2023		
127	28.08.2023	Parrainage de la manifestation « CHALLENGE SPORTIF 2023 »
128	28.08.2023	Convention d'utilisation du domaine public pour le rejet d'effluents traités
129	28.08.2023	Convention d'occupation du domaine public avec l'association MOBYLIS
SEPTEMBRE 2023		
130	04.09.2023	Bail à usage d'habitation entre la commune de Vire Normandie et Monsieur BLIN Franck
131	05.09.2023	Signature d'une convention avec l'association Entraide Addict pour la mise à disposition de locaux au centre socioculturel municipal Charles Lemaître.
132	06.09.2023	132 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec Et mes ailes Compagnie pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker

133	06.09.2023	Signature d'une convention avec L'EPSM à CAEN, pour la mise à disposition de locaux au centre socioculturel municipal Charles Lemaître
134	11.09.2023	Marché n° VN23047 - Contrat de partenariat entre la collectivité et l'entreprise OZZAK pour la vente de E-Billet pour le cinéma Le Basselin de Vire Normandie
135	11.09.2023	Signature d'une convention de mise à disposition des locaux du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année scolaire 2023/2024 avec l'association La LOURE
136	11.09.2023	Signature d'une convention de mise à disposition des locaux du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année scolaire 2023/2024 avec l'université Inter-Ages
137	11.09.2023	Signature d'une convention de mise à disposition des locaux du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année scolaire 2023/2024 avec l'association ADAP

Mme DESMOTTES a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 août 2023.

Dimitri Renault est désigné secrétaire de séance.

Discussion début de séance

Avant l'ouverture de la séance, M. MARY prend la parole à la suite de sa démission pour revenir sur son parcours d'élus et remercier ses anciens collègues élus. Il est applaudi par les conseillers municipaux à la suite de sa prise de parole.

Dans le public, sont présents les représentants de deux collectifs : un collectif en faveur du maintien du collège du Val-de-Vire et un collectif qui souhaite que le ramassage des déchets soit maintenu en porte-à-porte.

Le collectif de soutien du collège du Val-de-Vire prend la parole. Mme MAINCENT est interpellée sur sa volonté de sauver le collège.

Mme DESMOTTES rappelle les compétences des différentes collectivités et celle du Département ayant voté la fermeture de ce collège.

Interpellée sur le devenir des abords du collège, elle répond en évoquant la présentation à venir d'un plan d'aménagement aux élus.

M. MARTIN rappelle son soutien au collectif de défense du collège du Val-de-Vire. Il revient sur le conseil de quartier du quartier de l'Orient et les questions qui y ont été posées sur cet aménagement.

Mme DESMOTTES évoque l'aménagement des abords qui doit être, selon elle, co-construit entre la Commune et le Département.

Une nouvelle question est posée sur la Commission de sécurité de l'arrondissement de Vire qui n'aurait pas, selon le collectif, donné son aval à l'ouverture du collège à la fin du mois d'août. Toujours selon le collectif, des défauts dans le projet de réaménagement subsistent. Les membres du collectif en énumèrent.

Mme DESMOTTES répond à cette question en revenant sur le fonctionnement de la commission de sécurité de l'arrondissement de Vire. Elle explique ainsi que l'avis de la commission sera rendu lors de la réunion de la

commission. Elle dit qu'elle fera remonter les différents points de sécurité évoqués par le collectif aux autorités compétentes et notamment au SDIS.

Le collectif « porte-à-porte » prend la parole par le biais d'un représentant. Il demande que l'intercommunalité revienne sur son vote. Il évoque le changement de mode de collecte des déchets comme étant une initiative couteuse.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. ASSOCIATION		
2023/09/25 1.	Subvention à l'association Normandie Maroc Humanitaire	Marie-Noëlle BALLÉ
II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
	Finances	Annie ROSSI
2023/09/25 2.	Régularisation compte 1641	
2023/09/25 3.	Garantie emprunt – contrats prêt 149097	
2023/09/25 4.	Garantie emprunt – contrats prêt 149074	
2023/09/25 5.	Budget Principal – Décision modificative n° 1	
2023/09/25 6.	Budget Annexe ZA PIPA II	
2023/09/25 7.	Décision modificative 1 Budget annexe Cinéma Théâtre	
2023/09/25 8.	80ème anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie	
	Commande publique	Annie ROSSI
2023/09/25 9.	Maintenance et remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie	
III. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION		
2023/09/25 10.	Création d'un emploi d'agent polyvalent des fêtes et manifestations pour accroissement temporaire d'activité	Régis PICOT
2023/09/25 11.	Changement de grade référent périscolaire	
2023/09/25 12.	Création d'un emploi pour la voirie pour un accroissement temporaire d'activité	
2023/09/25 13.	Création d'un emploi d'agent en charge du portage des repas et animateur au centre socio culturel	

2023/09/25	14.	Création de poste professeur saxophone et clarinette (modification quotité horaire)	
2023/09/25	15.	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	
2023/09/25	16.	Délibération concernant les créations / suppressions d'emplois dans le cadre des avancements de grade et promotions internes 2023	
2023/09/25	17.	Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité à la médiathèque	
2023/09/25	18.	Création d'un emploi de technicien pour la DSI	
2023/09/25	19.	Création d'un emploi de référent de la production maraichère	
2023/09/25	20.	Création d'un emploi pour la direction de l'éducation au motif d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois	
IV. ANIMATION ET PROMOTION DE LA VILLE			
2023/09/25	21.	Concours des Maisons Fleuris et Jardins potagers pour l'année 2023 Vire	Lyliane MAINCENT
2023/09/25	22.	Concours des Maisons Fleuris et Jardins potagers pour l'année 2023 Vire Normandie	Régis PICOT
V. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE			
		CULTURE	Marie-Claire LEMARCHAND
		Médiathèque	
2023/09/25	23.	Evènement autour du livre 2024	
		La Halle	
2023/09/25	24.	Places offertes pour le spectacle « Babin »	
VI. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE			
		Patrimoine	Lucien BAZIN
2023/09/25	25.	Désaffectation et déclassement du domaine public de la nouvelle parcelle cadastrée AI 333 en vue de sa cession à la Région	
2023/09/25	26.	Transferts réciproques de propriété à titre gracieux entre la Ville et la Région	
		Habitat	Nicole DESMOTTES
2023/09/25	27.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	

2023/09/25	28.	Aide à l'accèsion à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	
2023/09/25	29.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	
Communes déléguées			
Commune déléguée de Vire			
Sport - Association			
2023/09/25	30.	Demandes de subventions exceptionnelles	Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON
Commune déléguée de Coulonces			
2023/09/25	31.	Concours des maisons fleuries 2023 - Commune déléguée de Coulonces	Gilles MALOISEL
2023/09/25	32.	Subvention exceptionnelle Association My Roll's	
2023/09/25	33.	Remise gracieuse MAISON JEHAN	
2023/09/25	34.	Rénovation de l'église de Coulonces	
2023/09/25	35.	Effacement des réseaux	
2023/09/25	36.	Travaux route départementale 225	
2023/09/25	37.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir.	
Commune déléguée de Roullours			
2023/09/25	38.	Concours des maisons fleuries 2023	Nicole DESMOTTES
2023/09/25	39.	Tarif repas adulte restaurant scolaire Roullours	
Commune déléguée de Vaudry			
2023/09/25	40.	Demande de subvention : Projet Foot 5	Corentin GOETHALS
2023/09/25	41.	Subvention exceptionnelle : ASVT	

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

2023/09/25 1.	Subvention à l'association Normandie Maroc Humanitaire	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	--	---

Marie-Noëlle BALLÉ : Lecture de la délibération.

M. MARTIN prend la parole pour signifier qu'il votera pour ce point et dit féliciter cette association et son président. Il évoque d'autres initiatives locales, et notamment une cagnotte qu'ont mis en place des joueurs de football de l'AF Virois.

Mme DESMOTTES se réjouit du caractère local de cette initiative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De verser la somme de 3 000€ à l'association Normandie Maroc Humanitaire.

2023/09/25 2.	Régularisation compte 1641	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	----------------------------	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De valider la correction d'écriture consistant à débiter le compte 1641 par le crédit du compte 1068.

2023/09/25 3.	Garantie emprunt – contrats prêt 149097	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention avec le bailleur social INOLYA pour matérialiser la garantie d'emprunt souscrite
- D'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

2023/09/25 4.	Garantie emprunt – contrats prêt 149074	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention avec le bailleur social INOLYA pour matérialiser la garantie d'emprunt souscrite
- D'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

2023/09/25 5.	Budget Principal – Décision modificative n° 1	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Mme ROSSI souligne une erreur de frappe sur les crédits de la voirie dans la section investissement. Il ne faut pas lire 16 797 505,90€ mais 1 679 505,90 € dans la colonne BP 2023. Et il ne faut pas lire 16 813 505,90€ mais 1 695 505,90 € dans la colonne BP 2023 après DM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.

2023/09/25 6.	Budget Annexe ZA PIPA II	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---------------	--------------------------	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.

2023/09/257.	Décision modificative 1 Budget annexe Cinéma Théâtre	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
--------------	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.

2023/09/258.	80ème anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
--------------	--	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'inscrire des crédits à hauteur de 60 000€ pour 2024

2023/09/259.	Maintenance et remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
--------------	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance et au remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie
- D'approuver les critères d'attribution de l'accord-cadre relatif à la maintenance et au remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie
- D'autoriser le lancement de la consultation pour la maintenance et remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif à la maintenance et au remplacement des moyens de lutte contre l'incendie installés dans les bâtiments et véhicules de Vire Normandie ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

2023/09/25 10.	Création d'un emploi d'agent polyvalent des fêtes et manifestations pour accroissement temporaire d'activité	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer un emploi d'agent polyvalent des fêtes et manifestations à temps complet ouvert sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'adjoint technique principal de 1ère classe pour accroissement temporaire d'activité du 1er octobre au 31 décembre 2023.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/09/25 11.	Changement de grade référent périscolaire	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer un emploi à temps complet sur les grades d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et d'animateur.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.

- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/09/25 12.	Création d'un emploi pour la voirie pour un accroissement temporaire d'activité	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer un emploi d'agent polyvalent de voirie sur les grades d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'une année au motif d'un accroissement temporaire d'activité.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.

2023/09/25 13.	Création d'un emploi d'agent en charge du portage des repas et animateur au centre socio culturel	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer un emploi d'agent chargé du portage de repas et animateur à temps complet ouvert sur le grade d'adjoint technique.
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/09/25 14.	Création de poste professeur saxophone et clarinette (modification quotité horaire)	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer l'emploi d'assistant d'enseignement artistique de 2ème classe à temps non complet à raison de 13h/semaine
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/09/25 15.	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et les agents contractuels de droit public relevant des emplois suivants le tableau joint à la délibération.

2023/09/25 16.	Délibération concernant les créations / suppressions d'emplois dans le cadre des avancements de grade et promotions internes 2023	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer les postes énoncés dans le tableau joint dans la délibération, à effet du 1er octobre 2023 :
- Que les suppressions mentionnées dans la délibération seront entérinées lors d'une prochaine séance du conseil municipal après avis du comité social territorial :
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

2023/09/25 17.	Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité à la médiathèque	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet pour une durée de 6 mois au motif d'un accroissement temporaire d'activité
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/09/25 18.	Création d'un emploi de technicien pour la DSI	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer un emploi de technicien à temps complet ouvert sur les grades de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/09/25 19.	Création d'un emploi de référent de la production maraîchère	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer emploi de de technicien à temps complet ouvert sur les grades de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/09/25 20.	Création d'un emploi pour la direction de l'éducation au motif d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Régis PICOT: Lecture de la délibération.

Mme DUBOURGUAIS prend la parole pour demander si la durée évoquée par la délibération est de six ou de trois mois. Elle lit les deux durées dans le projet de délibération. On lui répond que cette durée est bien de trois mois, une coquille s'étant glissée dans le projet de délibération présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De créer un emploi de rédacteur à temps complet pour une durée de 3 mois au motif d'un accroissement temporaire d'activité
- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/09/25 21.	Concours des Maisons Fleuris et Jardins potagers pour l'année 2023 Vire	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Lylane MAINCENT: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De donner son accord sur la répartition des prix.

2023/09/25 22.	Concours des Maisons Fleuris et Jardins potagers pour l'année 2023 Vire Normandie	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Mme DESMOTTES évoque la nécessité de travailler sur une évolution, notamment pour valoriser les maisons non visibles des rues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De donner son accord sur la répartition des prix.

2023/09/25 23.	Evènement autour du livre 2024	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--------------------------------	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Vire Normandie, la SADN et le libraire choisi.
- D'attribuer une subvention de 20 000 € pour l'organisation du salon du livre et des animations proposées par les structures culturelles autour de ce projet.
- D'autoriser le remboursement des frais des auteurs invités (déplacement, logement et repas) dans les conditions et limites prévues à la convention entre la Commune, la SADN et le libraire. Ces frais seront strictement compris dans l'enveloppe demandée de 20 000 euros pour le budget de l'évènement.

2023/09/25 24.	Placés offertes pour le spectacle « Bambin »	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accorder 18 places gratuites du spectacle « Babin » du 06/10/2023 à la Halle Michel Drucker, qui seront attribuées aux personnes inscrites à l'atelier du 07/10/2023 organisé par le Centre socioculturel Charles Lemaître le 07/10/2023 en lien avec le spectacle.
- D'accorder 18 places gratuites du spectacle « Babin » du 06/10/2023 à la Halle Michel Drucker, qui seront attribuées aux personnes inscrites à l'atelier du 07/10/2023 organisé par le Conservatoire le 07/10/2023 en lien avec le spectacle.

2023/09/25 25.	Désaffectation et déclassement du domaine public de la nouvelle parcelle cadastrée AI 333 en vue de sa cession à la Région	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De constater préalablement la désaffectation du domaine public de la nouvelle parcelle AI 333 située historiquement à l'intérieur de l'enceinte du lycée Marie Curie,
- D'approuver son déclassement du Domaine Public communal en vue de son incorporation dans le domaine privé communal,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document en vue de la mise en œuvre de la présente décision.

2023/09/25 26.	Transferts réciproques de propriété à titre gracieux entre la Ville et la Région	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser :
 - o la cession au profit de la commune des parcelles AI 314 et AI 344,
 - o le transfert au profit de la Région des parcelles AI 333, AI 334 et AI 335 en application de la loi du 13 août 2004.

- D'habiliter Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document

2023/09/25 27.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accèsion à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage - Subventions aux particuliers	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le versement des primes visées dans le tableau au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 5110 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

2023/09/25 28.	Aide à l'accèsion à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le versement des primes pour les dossiers présentés au vu des factures acquittées;
- De préciser que la dépense d'un montant total de 8000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

2023/09/25 29.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

2023/09/25 30.	Demandes de subventions exceptionnelles	
----------------	---	--

	Ne prend pas part au vote Personne susceptible d'être en situation de conflit d'intérêt	Résultat du vote
Vire Avenir	Mme DUBOURGUAIS M. COURTEILLE	Vote : Pour : 42 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association du football Virois	M. MARTIN	Vote : Pour : 43 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 2
Vélo club du bocage	M. COURTEILLE	Vote : Pour : 43 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Secours populaire Français fédération du calvados		Vote : Pour : 44 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Association My Roll's	Mme MASSÉ	Vote : Pour : 43 dont 09 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0
Confrérie de la véritable andouille de Vire		Vote : Pour : 44 dont 10 pouvoirs Contre : 0 Abstention : 0

Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération.

Sur la subvention pour l'AF Virois :

M. MALLÉON se réjouit des efforts faits par l'AF Virois pour ne pas demander une subvention trop importante.

Mme LEVERRIER prend la parole. Elle s'étonne du montant de la subvention alors que plusieurs millions d'euros ont été investis pour le stade Pierre Compte, selon elle. Elle veut rappeler que ce n'est pas la seule association viroise. M. MALLÉON répond en rappelant que le stade est utilisé par les publics scolaires en premier lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations

2023/09/25 31.	Concours des maisons fleuries 2023 - Commune déléguée de Coulonces	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De valider la répartition des prix telle que présentée et le principe des chèques cadeaux « Vire Avenir ».

2023/09/25 32.	Subvention exceptionnelle Association My Roll's	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 43 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---	---

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Mme MASSÉ ne participe pas au vote.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association My Roll's.

2023/09/25 33.	Remise gracieuse MAISON JEHAN	Votants : 44 dont 10 pouvoirs Vote pour : 44 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	-------------------------------	---

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accepter la remise gracieuse au profit de Monsieur et Madame JEHAN et par conséquent d'annuler l'ensemble des titres émis dans ce sens.

2023/09/25 34.	Rénovation de l'église de Coulonces	Votants : 43 dont 10 pouvoirs Vote pour : 41 dont 10 pouvoirs Vote contre : 2 Abstention : 0
----------------	-------------------------------------	---

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Mme GELEZ demande qui sera le porteur du financement du projet : Vire Normandie ou Coulonces.

Pour lui répondre, Mme DESMOTTES revient sur des discussions du début du mandat relatives au patrimoine de chaque commune déléguée et aux arbitrages quant aux subventions qui reviennent à Vire Normandie.

Mme GELEZ demande pourquoi l'église de Coulonces est sortie des églises inscrites dans le programme de rénovation du patrimoine vernaculaire, financé à l'échelle de Vire Normandie selon elle.

Mme ROSSI, de son côté, signale que les travaux de certaines églises sont bien inscrits dans le programme de rénovation du patrimoine vernaculaire, mais que les travaux de l'église de Coulonces restent inscrits sur son état spécial.

Mme DESMOTTES note que selon elle les travaux des églises sont bien payés par les états spéciaux des communes. Mme ROSSI le conteste en évoquant le projet global de rénovation du patrimoine vernaculaire.

Mme GELEZ revient sur les dépenses pour l'état spécial de Coulonces et les subventions qui vont à Vire Normandie. Elle estime ce système « anormal ».

Mme ROSSI précise, après avoir pris des renseignements, que le Plan de Relance a été pris en compte pour estimer quelle église devait être concernée par le plan de financement global. Les autres, ou celles comme celle de Coulonces, qui n'était pas encore au stade d'avancement des études attendu, n'ont pas pu être retenues.

Mme GELEZ estime que la commune de Coulonces ne pourra pas investir sur d'autres projets après avoir payé ces travaux de l'église de Coulonces. Elle conteste ce qu'elle estime être un manque de solidarité au sein de la commune nouvelle. Au-delà d'un certain coût, les travaux devraient être affectés à Vire Normandie selon elle.

Mme GELEZ déclare qu'elle votera contre cette délibération, au regard du système de financement.

Mme DESMOTTES indique qu'il est important de mettre la délibération au vote, du fait des subventions qui pourraient être perdues pour ce projet si la délibération n'était pas votée.

M. MALOISEL prend la parole. Il confirme que ce dossier va être compliqué pour Coulonces. Il demande que la commune nouvelle soit solidaire, ce qu'il estime être le cas de la part de Coulonces. Il dit que le dossier reste très lourd et qu'il a été obligé de saucissonner son projet. Il propose une clause de revoyure. Il déclare qu'il va tout de même voter pour cette délibération au regard de l'ensemble du travail effectué sur ce projet.

Mme DESMOTTES estime que les interrogations des élus de Coulonces sont légitimes.

Mme ROSSI propose que ce projet soit rediscuté entre les élus de Vire Normandie pour que la répartition des financements soit revue.

M. MARTIN prend la parole au nom de son groupe. Il dit qu'il suivra l'avis du maire de Coulonces au moment du vote.

M. MALOISEL prend de nouveau la parole. Il donne raison à Mme GELEZ sur certains points mais déclare qu'il va voter pour cette délibération au regard des subventions attendues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- Autoriser la réalisation des travaux de la tranche 1
- Autoriser à solliciter les aides du département, de la DRAC et de l'état (DETR) pour le financement des travaux.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.
- Approuver les modalités de passation du marché de travaux de rénovation de l'Eglise Coulonces (travaux de maçonnerie extérieures)
- Approuver les critères d'attribution du marché de travaux
- Autoriser le lancement de la consultation
- Autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché ainsi que l'ensemble des pièces y afférentes.

2023/09/25 35.	Effacement des réseaux	Votants : 43 dont 10 pouvoirs Vote pour : 43 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	------------------------	---

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,

- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à la récupération de TVA,
- D'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

2023/09/25 36.	Travaux route départementale 225	Votants : 43 dont 10 pouvoirs Vote pour : 43 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	----------------------------------	---

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- D'autoriser le Maire à signer la convention nécessaire à la réalisation de ce projet.

2023/09/25 37.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir.	Votants : 43 dont 10 pouvoirs Vote pour : 43 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 13, parcelle 187 ZC 102 et 105, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial Virois dont le siège est situé 43 rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

2023/09/25 38.	Concours des maisons fleuries 2023	Votants : 42 dont 10 pouvoirs Vote pour : 42 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	------------------------------------	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer à chaque participant un bon d'achat de 55 € de plants à retirer au C.A.T. de MESNIL-CLINCHAMPS, avant le 1er Juin 2024.

2023/09/25 39.	Tarif repas adulte restaurant scolaire Roullours	Votants : 42 dont 10 pouvoirs Vote pour : 42 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	--	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De donner son accord sur le tarif de 4,40 €.

2023/09/25 40.	Demande de subvention : Projet Foot 5	Votants : 42 dont 10 pouvoirs Vote pour : 42 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	---------------------------------------	---

Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents organismes au titre du Plan « 5000 terrains de sports ».

2023/09/25 41.	Subvention exceptionnelle : ASVT.	Votants : 42 dont 10 pouvoirs Vote pour : 42 dont 10 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----------------	-----------------------------------	---

M. MARTIN revient sur la question qu'il a posée avant le début de la séance. Cette interrogation a déjà été discutée avant l'ouverture du conseil. Il revient sur l'absence de réponse lors du conseil de quartier de l'Orient sur l'aménagement à venir des abords du collège et son sentiment qu'il n'y a « pas de pilote dans l'avion ». Gilles Maloisel demande également ces éléments sur les abords du collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer une subvention de 150 € à l'association sportive Vaudry-Truttemer Football.

La séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire de séance

Dimitri RENAULT



L'Adjointe au Maire

Nicole DESMOTTES

